



Peut-on m'empêcher de voir mes neveux ?

Par **TanteJuliette**, le **30/11/2008 à 20:59**

Ma soeur est décédée il y a 2 ans, laissant un mari et 2 enfants en bas âge. Nos relations avec mon beau-frère se sont récemment dégradées et il nous menace de recourir au notaire pour nous empêcher (à nous oncles et tantes et à nos parents) de voir ses enfants.

A-t-il le droit de nous empêcher de voir les petits que nous aimons tant ? Ou la loi protège-t-elle la famille de la personne disparue en cas de conflit ?

Merci de me répondre si vous connaissez la réponse à cette question.

Cordialement

Juliette